

REGLEMENT PENDANT LA CRISE SANITAIRE COVID à partir du 11 mai 2020.
CABINET HOLISTOS

Inspiré des recommandations et guides pratiques réalisées par l'ordre professionnel des Masseurs-Kinésithérapeutes, l'ordre professionnel des Médecins, la fédération nationale des Orthophonistes, les instances représentatives des métiers en Ophtalmologie, l'ARS et l'AFNOR.

Les « gestes barrière » doivent être maintenus, aussi bien pour les patients que pour les professionnels.

- L'accès au cabinet n'est autorisé qu'au patient disposant d'un rendez-vous, accompagné éventuellement d'un aidant ou d'un parent pour un mineur (1 seul)
- Le patient arrive à venir à l'heure précis du rendez-vous, et non en avance
- Un temps de latence (15mn) existera entre deux rendez-vous , afin de prévoir le temps de désinfection, d'aération et éviter tout croisement/contact entre les patients.
- Des mouchoirs et du gel antiseptique, une poubelle munie de sac et d'un couvercle seront mis à disposition. Le lavage des mains avec du savon liquide est possible également sur place.
- Le patient doit se désinfecter les mains une fois dans le cabinet.
- La salle d'attente est libérée des chaises et autres objets, le patient doit attendre debout quelques minutes.
- Lors de son parcours dans le cabinet, le patient doit éviter au maximum tout contact avec des objets.
- Les sièges et poignées sont désinfectées après chaque patient
- Les WC seront fermés et ouverts uniquement sur demande, ils seront désinfectés (alcool à 70% ou eau de javel diluée) entre chaque passage.
- Le professionnel limite au maximum les contacts physiques avec le patient dans le cadre de sa pratique et de ses outils
- Des gants jetables sont indispensables le cas échéant
- La présence d'un tiers (parent, aidant ...) pendant le soin est tolérée sous respect des règles de distanciation sociale
- Pas de manipulation avec les mains des objets personnels (type téléphone, stylos).
- Commencer et finir la séance par un frictionnage ou lavage des mains (patient et professionnel)
- Le bureau, les chaises ou fauteuils (pas de tissu) sur lequel s'appuie ou s'assied le patient est désinfecté systématiquement entre deux patients.

- Tous les outils utilisés par le patient ou ayant été en contact direct ou indirect avec lui doivent faire l'objet d'une désinfection systématique (stylos, matériel de tests, jouets pour enfant, terminal CB, etc....) avec un produit de désinfection virucide.
- Si activité au sol ou sur table, il sera demandé au patient d'apporter un drap ou une serviette
- Si le professionnel doit approcher ou toucher le patient, il portera un masque et des gants.
- Si paiement par chèque, il sera demandé au patient de le préparer à son domicile, afin d'apporter un chèque dûment complété et signé. Le chèque sera mis dans une pochette prévu à cet effet.
- On limitera l'échange de monnaie, l'appoint devra être fait en amont. Et on se désinfectera les mains ensuite.
- Le patient doit éviter tout contact avec une surface du cabinet (poignée de porte) avant de se retrouver à l'extérieur ; pour cela le professionnel peut le raccompagner ou mettre à sa disposition un papier jetable ou un gant afin qu'il saisisse la poignée.
- L'entretien de toute surface est réalisé avec un textile propre ou à usage unique imprégné d'un détergent-désinfectant virucide. Il est changé, à chaque fois, pour le mobilier et l'équipement de chaque zone.
- Les lavettes usagées seront entreposées dans une poubelle fermée pour stockage, avant
nettoyage en machine à 60°.